

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAND, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — — Express.
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons maintenant l'assurance que lord John Russell, aussi bien que lord Palmerston, veulent laisser au cabinet tory le moyen de prolonger son existence. A la fin de la séance des Communes, du 15, lord John Russell a hautement désavoué toute idée de susciter des embarras au gouvernement, « quoiqu'il craigne de voir surgir bien des questions importantes, sur lesquelles il ne se trouvera pas du même avis que les ministres de Sa Majesté, et qui l'obligeront à se prononcer, en conséquence, lorsque l'occasion s'en présentera. » Lord Palmerston n'a pas été moins net. Il a déclaré que de la part du précédent cabinet, il n'y aura aucune tentative factieuse pour embarrasser le présent ministère. Il croit que le concours occasionnellement donné à son administration par les conservateurs a fait autant d'honneur à son gouvernement qu'à ses adversaires, et il est toujours charmé de voir appuyer les mesures du gouvernement, n'importe de quel côté de la chambre vient cet appui.

Il résulte des paroles que nous venons de citer, que lord Derby et ses amis pourront respirer du moins quelque temps. S'ils n'ont point obtenu un traité de paix, ils vont jouir d'une trêve; c'est toujours autant de gagné.

Le Times, qui a un tact admirable pour se tenir toujours à la hauteur précise de la situation, présente, dès aujourd'hui, au ministère ses félicitations. « L'erreur, s'écrie-t-il, est rectifiée, l'alliance subsiste toujours, et nous n'avons rien de plus à dire sur les événements des deux derniers mois. Le ministère de lord Derby a terminé la grande œuvre qu'il avait à accomplir, il peut donc se donner la satisfaction du triomphe. Il a pu déposer, sur le bureau des deux chambres, une dépêche conciliatrice et affirmer, avec autorité, qu'une affaire désagréable était arrangée. C'est une heureuse conclusion et nous espérons qu'elle sera suivie d'une vigoureuse application aux devoirs de la session. »

Le Morning-Herald déclare, avec une vivacité d'expressions qui témoigne de la sincérité du cabinet tory, que « la correspondance de lord Mal-

mesbury, du comte Walewski et de lord Cowley est empreinte d'un caractère de modération, de calme et de fermeté, tel qu'elle prouve que les hommes d'Etat peuvent rendre à leur pays des services qui valent mieux que des triomphes militaires, et sont plus utiles que des conquêtes de territoires. Tout le monde, en Angleterre, veut donc sincèrement, ainsi que nous le disions hier, le retour de l'entente.

Une indiscretion du Morning-Post nous donne d'ailleurs le mot de l'attitude expectante des chefs d'opposition. Cette feuille signale la tactique du parti libéral, qui paraît être décidé à prêter un appui temporaire au ministère de lord Derby, en attendant qu'il se soit reconstitué sur une base nouvelle. Son but est de se mettre en état de former un ministère radical pur et simple, dans lequel MM. Horsman et Milner-Gibson joueraient un rôle important. Lord John Russell, en qualité de chef ostensible, donnerait à cette combinaison le prestige de son nom historique. Pendant six et peut-être douze mois, ce parti, qui paraît vouloir se substituer à l'ancienne fraction irlandaise, soutiendrait le nouveau cabinet.

Si les assertions du Morning-Post étaient fondées, il est évident que la perturbation au sein des partis parlementaires de la Grande-Bretagne deviendrait telle, qu'on devrait, bon gré mal gré, retarder pour longtemps toute modification militaire, par suite de la situation nouvelle qui serait faite à lord Palmerston. — Havas.

On lit dans le Morning-Chronicle :

« Tout en donnant au comte de Malmesbury les justes éloges qui lui sont dus, pour avoir su mettre si heureusement fin au malentendu avec la France, nous ne pouvons que rendre hommage au gouvernement français qui, dans tout le cours de cette affaire, a fait preuve de tant de patience et de magnanimité. En butte, de toutes parts, comme le sont les Anglais, aux plus mensongères assertions, il leur est très-difficile d'avoir une juste idée des faits. Même à présent que la discussion est terminée, et qu'on peut facilement user d'un peu de courtoisie

et de loyauté, on s'attache à leur prouver qu'ils ont eu constamment raison, que l'agression est venue du côté de la France, que la presse et la chambre des Communes ont fait preuve de patriotisme et d'héroïsme, en la ressentant vivement, et que la dernière dépêche du comte Walewski, loin d'être une manière noble et généreuse de traiter un ami opiniâtre et à moitié hors de son bon sens, n'est qu'un aveu, encore n'exprime-t-il pas trop de regrets du tort qu'il a eu.

Il est douteux que l'histoire nous offre l'exemple d'un aussi puissant monarque que l'Empereur des Français, se maîtrisant ainsi pour conserver l'amitié d'un allié. Le mobile de sa conduite en rehausse le prix. »

Des journaux étrangers ont paru s'étonner que la France ait demandé aux puissances continentales et limitrophes d'éloigner de sa frontière les réfugiés dangereux.

La France n'a fait en cela qu'user d'un droit de réciprocité internationale.

Personne n'a été étonné que la Suisse ait demandé l'année dernière au gouvernement français d'interner les réfugiés qui désiraient une restauration royaliste à Neuchâtel.

Personne n'avait été non plus surpris que l'Espagne nous ait demandé d'interner les réfugiés carlistes, et que les cortès aient remercié l'Empereur d'avoir prévenu, par cette mesure, la guerre civile.

La conduite de la France a donc été fondée sur un principe absolu de droit international de tous les temps. (Moniteur.)

Dans son numéro du 15 mars, le Times prétend que la police française pénétré dans l'intimité même du foyer domestique et porte l'inquiétude et la défiance dans les rapports de la vie de famille. Il ajoute qu'il regrette le temps où il ne pouvait refuser son admiration à la noble confiance de l'Empereur conduisant lui-même son phaéton, et qui aujourd'hui ne sortirait plus qu'entouré d'escadrons.

Il suffit de signaler de pareilles allégations pour en faire justice.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Si le mot de fraternité eût été de mode en 1828, nul doute que Fargeolles n'eût préconisé son banquet au nom de la fraternité; mais nous ne commettrons point d'anachronisme pour si peu. Fargeolles s'en tint au mot camaraderie, parla champagne, vanta la salade d'anchois et déclama l'éloge des pâtés aux truffes.

— Saperlotte! poursuivit-il, nous sommes douze, c'est historique, mathématique et physique. A 20 francs par tête, nous pouvons faire un festin de monarques! Ceci est arithmétique!... et je vous certifie que nous nous amuserons comme trente-six!... Je m'en charge! D'abord je déclare à M^{me} Coquinot que nous voulons être exclusivement servis par Jeanneton, une bonne enfant, qui entend la plaisanterie comme un cheval de trompettes!... ensuite nous irons au café La Planche prendre la demi-tasse, le pousse-café, le contre-pousse-café, la liqueur, etc., sans compter les cigares. Après, nous

louons des chevaux, et nous allons collationner à Guipavaz. Laissez-moi gouverner, mes amis; je vous ferai passer une journée maritime un peu suivie! Voyons voir, qui en est?...

— Moi!... moi!... moi!!
Dix élèves, tous étrangers à Brest, approuvèrent les projets de l'orateur. Il leur semblait naturel de fêter largement la première sortie en dépensant leur mois d'appointments, d'autant mieux que la deuxième sortie n'aurait lieu que six semaines après.

— Et mademoiselle Fistauline de Saint-Fistau? ajouta Fargeolles. Mademoiselle n'a rien répondu, je crois? Charles garda le silence.

— Eh bien! Pierremont demanda Sergette, un de ces bons enfants insignifiants qui n'ont d'autre mérite que leur nullité.

— Vous disposez de la journée entière, répondit enfin Charles; à quelle heure donc irai-je voir ma famille?

— Au fait, interrompit un camarade assez bienveillant, aucun de nous n'est de Brest.

— Excepté moi! pourtant! s'écria Fargeolles. J'y ai ma famille aussi, moi, mais je sais être bon garçon d'abord.

On se rappelle que la prétendue famille de Fargeolles se réduisait à la personne d'un tuteur parfaitement mal disposé à son égard.

— Allons, Pierremont, reprit Sergette, déjeuner toujours avec nous, nous te lâcherons après déjeuner.

— C'est impossible! ma mère et ma sœur sont pressées de me revoir.

— Petit pingre! s'écria Fargeolles; il pleure ses fichus vingt francs, voilà le fait! Mademoiselle Fistaulotte est économe.

Charles rougit.

Fistauline, Fistaulotte, de Saint-Fistau, ces sobriquets toujours nouveaux, avaient un succès de rire, et puis Fargeolles était si farceur!...

Dès qu'un farceur est bien dûment posé, il fait rire en disant bonjour.

On riait donc, et à ces rires se mêlaient des railleries contre l'avarice inqualifiable de Charles.

Heureusement la chaloupe aborda.

M^{me} de Pierremont et Eglé attendaient sur le quai, le jeune élève se jeta dans leurs bras avec transport.

Dix de ses camarades saluèrent en passant.

Fargeolles garda résolument son chapeau sur sa tête, et dit assez haut pour être entendu par Charles:

— Tiens! tiens! elle n'est pas mal, la petite Mimi de Saint-Fistapin. Je la préférerais presque à Jeanneton, si elle avait une robe sans pièces, un fichu moins antique et un chapeau plus moderne. Quel attirail solennel!

Comparer Eglé à une servante d'auberge, tourner en ridicule la pauvreté de sa mère; et cela, au moment

Jamais la police française ne fut moins inquisitoriale. Si elle a redoublé de zèle depuis l'attentat du 14 janvier, ceux qui en regrettent l'insuccès pourraient seuls s'en plaindre.

Quant à l'allégation relative à l'Empereur, tout le monde sait que Sa Majesté n'a rien changé à ses habitudes ordinaires et qu'elle continue à sortir tous les jours sans escorte.

Il y a lieu de s'étonner que le *Times*, qui a tant de moyens d'être bien informé, puisse entretenir le public anglais de faits radicalement faux. (*Idem.*)

On écrit de Saint-Louis (Sénégal), le 20 janvier : « Les deux grands et beaux villages de Gal et de Bokol, qui avaient compté jusqu'à présent comme faisant partie du Fouta, et qui avaient été forcés de s'allier à nous depuis la guerre des Trarza, viennent de se donner complètement à la France. Cela fait un accroissement de population de 3,500 âmes environ, et d'un territoire de seize lieues carrées, fertiles et bien cultivées.

» Ce résultat est le fruit de la persévérance que nous avons mise à maintenir, jusqu'à présent, notre programme, et vient compenser les petits déboires que nous éprouvons quelquefois sur d'autres points.

» Les difficultés que nous avons eues dernièrement avec le Ndjambour n'auront pas de suites sérieuses, l'opinion publique de ce pays s'étant soulevée tout entière contre l'idée d'une guerre avec nous. Notre situation va donc de tous côtés en s'améliorant. » (*Moniteur de la Flotte.*)

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — L'Express du 16 annonce l'arrivée à Liverpool du *City of Washington*, apportant des nouvelles de New-York, du 4.

Le bateau à vapeur *Eliza-Battle* a été brûlé près de Dernopolis. 30 ou 40 personnes ont péri. 1,000 balles de coton ont été consumées.

L'assemblée de la Louisiane a adopté un bill autorisant une compagnie à importer 2,500 noirs libres d'Afrique.

Le projet de loi sur la banqueroute générale devait être soumis au congrès le 14.

On vient d'apprendre, en Angleterre, qu'à Montevideo la révolte contre le gouvernement a été comprimée, et les généraux César Dias et Monseil Preire, 70 officiers et 315 soldats, ont été faits prisonniers. Les généraux et 30 officiers ont été condamnés à mort. « Cette sentence a été ensuite révoquée, dit une correspondance anglaise; mais, comme il fallait quelques heures pour que la nouvelle parvint au lieu de l'exécution, il est à peine probable qu'elle soit parvenue à temps pour sauver la vie des condamnés. »

Un autre journal annonce que la révolution de Montevideo est terminée, et que le triomphe du gouvernement a été complet. Vingt-cinq des chefs de la révolution auraient été pris et passés par les armes. Le parti insurgé s'est dispersé. (*Constitutionnel.*)

Il résulte des dernières nouvelles que nous avons reçues de Santo-Domingo, qu'à la fin du mois de janvier la situation n'avait pas changé. Le général

Santana, toujours campé sur la rive gauche de l'Ozaman tenait la ville bloquée par terre; mais elle continuait à recevoir des approvisionnements par mer.

Depuis que le général Santana avait refusé d'accéder aux propositions du président Baëz, qui ne demandait, pour abandonner la partie, que la garantie d'une amnistie générale pour ses adhérents, les consuls avaient renoncé à toute intervention. Santana refusait de laisser charger de bois d'acajou les bâtiments qui ne lui avaient pas payé des droits. Cette mesure, qui ne tend à rien moins qu'à faire payer un double droit, Baëz en exigeant un de son côté, a provoqué une protestation de la part des consuls. Il en sera probablement de même pour le blocus que Baëz a étendu à tous les ports occupés par les insurgés. (*Moniteur de la Flotte.*)

FAITS DIVERS.

M. le ministre des travaux publics vient de prendre des mesures qui ont pour but de centraliser à Orléans les renseignements nécessaires pour déterminer la cote probable des eaux de la Loire dans cette ville, c'est-à-dire les avis qui concernent la hauteur prévue ou constatée des eaux sur la Loire supérieure et sur les principaux affluents du fleuve, tant en amont qu'en aval; cette hauteur étant prise en des points déterminés qui sont ceux auxquels se rapporteront les observations faites afin d'obtenir des résultats comparables. On communiquera aux villes et aux départements situés sur la partie inférieure du fleuve, la cote calculée ou observée à Orléans, afin que les ingénieurs des localités puissent apprécier, d'après les résultats de l'expérience, et en tenant compte des circonstances particulières que présente la crue, la hauteur probable qu'elle doit atteindre sur chaque point.

— Nous trouvons dans le *Sport* la déclaration suivante :

« Appelés à examiner dans tous ses détails le système employé par M. Rarey, pour dompter et dresser les chevaux, nous avons étudié et expérimenté cette méthode nouvelle avec le plus grand soin; nous avons reconnu qu'elle donne à l'homme une très-grande puissance sur toute espèce de chevaux, quel que soit l'usage auquel on les destine, et sans le secours du magnétisme, de médicaments, ni d'aucun des moyens indiqués dans les journaux jusqu'à ce jour.

« Elle est en outre d'une utilité pratique pour tout homme de cheval et surtout pour les éleveurs, et ne peut en rien nuire à la santé, à la force ou aux moyens des chevaux; nous la trouvons basée sur les principes les plus simples et les plus rationnels.

« En conséquence, nous nous sommes empressées d'inscrire notre nom sur le présent livre de souscription.

Signé : le général FLEURY, premier écuyer de l'Empereur; le général DAUMAS, directeur des affaires de l'Algérie; le baron de PIERRES, premier écuyer de l'Impératrice; J. Mackenzie GRIEVES; le comte Olympe AGUADO. »

On peut lire, en outre, sur la liste des souscriptions au Tattersall en faveur de la méthode de Rarey, l'attestation suivante :

même où on l'accusait, lui Charles, d'être pingre; de ne pas vouloir dépenser un mois d'appointements en folies, en orgies!

Madame de Pierremont trouva Charles un peu changé; mais on se rappelle qu'il était convalescent en s'embarquant à bord de l'*Orion*; elle ne s'inquiéta pas. D'ailleurs, malgré les propos blessants de Fargeolles, Charles était sous une telle impression de bonheur, que sa tristesse disparaissait.

Sa mère lui prit le bras, Eglé l'autre main. Déjà Fargeolles et ses dix commensaux mettaient tout sens dessus dessous dans la maison Coquinot et faisaient perdre la tête à l'infortunée Jeanneton. Lorsque Charles, vivement ému, rentra dans la modeste demeure de sa mère.

Trois bols de faïence d'une propreté recherchée, un petit pot au lait et un gros morceau de beurre étaient disposés sur la table.

— Mon bon Charles! mon bon petit Charles, ne bouge pas! dit Eglé, je te le défends aujourd'hui! Laissez donc, monsieur, restez avec maman!... Non... Charles! ne te dérange pas, je t'en prie, je veux te servir!...

Eglé, avec une joie enfantine apporta bientôt trois petits pains et quelques morceaux de sucre.

— Du sucre blanc et des petits pains dorés! s'écria-t-elle. Je te ménageais cette surprise!... Charles eut envie de pleurer.

Il embrassa encore une fois sa mère et puis sa chère cousine.

En ce moment l'audacieux Fargeolles remplissait des éclats de sa voix la grande salle du restaurant Coquinot.

— Et les anchois, Jeanneton! les anchois! criait-il. Si dans deux minutes nous n'avons pas notre saladé d'anchois, j'en jure par la sainte Vierge, je vous retire l'estime et les adorations de la marine.

— Je m'en fiche pas mal de votre estime; gros laid! riposta l'intéressante Jeanneton. Tenez, voilà vos hutres!

— Sublime réponse! s'écria Fargeolles. Messieurs, un ban pour Jeanneton!

Fargeolles donna l'exemple et le signal; ses dix camarades frappèrent en cadence dans leurs mains. Jeanneton courait à la cuisine.

Un lieutenant-colonel d'infanterie qui déjeunait dans le petit salon se tourna vers la maîtresse de l'établissement.

— Que diable y a-t-il donc chez vous ce matin? demanda-t-il.

— Rien, colonel, répondit M^{me} Coquinot. C'est jour de sortie des élèves de l'*Orion*; ils s'amuse, ces enfants; ils agacent un petit peu Jeanneton, en buvant du Sauterne et mangeant des hutres.

« Après avoir reçu de M. Rarey communication de son système, je déclare sincèrement que ce système est infailible, d'une excellente application pratique, et qu'il ne s'appuie que sur les moyens les plus naturels et les plus rationnels. BAUCHER. »

— On dit que l'amélioration survenue depuis quelques jours dans l'état du maréchal Bosquet se soutient difficilement. Les médecins espèrent cependant beaucoup pour leur malade du retour du beau temps et de l'air de la campagne.

— On a eu peu de nouvelles du *Léviathan* depuis le lancement de ce steamer monstre. Les nouvelles d'Angleterre nous montrent que tout n'est pas terminé avec cette opération, car il reste à procéder à l'aménagement du navire, et d'après son état actuel, on ne croit pas qu'il puisse prendre la mer avant le mois d'août prochain.

Dans ce moment, on s'occupe de son aménagement intérieur, c'est-à-dire de la construction de ses cabines, salons, ponts et ouvrages en bois, embarcations, etc. Dix ancres sont nécessaires pour maintenir le bâtiment dans cette position, cinq à la poupe et cinq à la proue. Chacune de ces ancres est attachée à un câble dont la longueur varie de 240 à 260 brasses.

On fabrique à Milwall les différentes portions métalliques qui, assemblées sur le navire, composeront les six mâts du *Léviathan*. Ces mâts, uniquement composés de pièces de fer, auront une hauteur de 130 à 170 pieds, un diamètre de 3 pieds 4 pouces sur le pont et un poids de 30 à 40 tonneaux sans compter les vergues. Chaque mât repose dans une colonne carrée de plaques de fer, qui monte de la quille jusqu'au pont supérieur, et qui est rivée et encastree dans tous les ponts qu'elle traverse. Pour le cas où il deviendrait nécessaire de couper les mâts, il se trouve à la base de chacun, à trois pieds environ au-dessus du pont supérieur, un appareil propre à comprimer, moyennant une vis puissante, les deux faces du mât de façon à le faire tomber immédiatement sur le côté. Toutes les vergues principales des trois mâts grées carrément, sont également composées de plaques de fer. La vergue principale aura 130 pieds de longueur, ou à peu près 40 pieds de plus que la vergue principale des plus grands vaisseaux de guerre; à peu près quatre fois l'épaisseur de la plus grande vergue qui ait jamais été construite, et elle pèsera plusieurs tonneaux de moins que si elle était en bois.

On s'occupe de préparer l'arbre destiné à mettre en action les roues du bâtiment. Cet arbre sera le plus beau spécimen de pièce de forge qui ait jamais été fait. Il a été forgé à Glasgow, et son poids est de 34 tonneaux. C'est le troisième arbre forgé pour les machines du *Léviathan*; les deux premiers ayant eu des défauts.

Les roues qui seront mises en action par cet énorme arbre de couche feront dix révolutions par minutes, et l'on a calculé, d'après leurs dimensions, que le *Léviathan* pourrait effectuer en six jours et demi la traversée de l'Atlantique.

Il importait de trouver un dock assez large pour mettre cet immense navire à l'abri en cas de réparation. Comme on n'a pu trouver un dock capable de le recevoir, on a été obligé de choisir un endroit dans la rivière Mersey, entre Woodside et Birkenhead, où le navire, au moment des hautes eaux,

Eglé faisait avec délices les honneurs du frugal repas qu'elle avait préparé elle-même. C'était sur ses modiques épargnes qu'elle avait acheté le sucre blanc, les petits pains et même le café.

Depuis longtemps, dans l'intérieur de M^{me} de Pierremont, n'avait régné une joie si cordiale et si franche.

Cependant, dès que le déjeuner fut fini, Charles prit son chapeau pour sortir.

— Quoi, déjà! s'écria Eglé.

— Oh! je serai bientôt de retour, chère sœur, dit le jeune élève.

— Mais où vas-tu donc si vite? demanda M^{me} de Pierremont.

— A l'hôpital de la marine rendre visite à un de nos camarades.

— Très-bien, mon enfant, va donc, et ne nous fais pas trop attendre; tes moments nous appartiennent.

— Oh! soyez tranquille, ma mère, je suis avare de mes instants de bonheur; mais la visite que j'ai à faire est un devoir!...

Eglé se demandait quel pouvait être cet ami que Charles montrait tant d'empressement à aller visiter; elle suivit son cousin dans l'antichambre.

— Qui est-ce que ton malade? dit-elle.

— Il s'appelle Renaud, répondit Charles.

— Tu l'aimes donc bien! Et s'il est ton ami, pourquoi ne nous en as-tu rien dit dans ta lettre? Nous au-

sera dirigé sur un fondement de piliers enfoncés dans le lit de la rivière, pour être laissé libre lorsque les eaux baisseront. Cette opération ne sera pas sans danger, la Mersey étant une rivière très-rapide, et il est à regretter que l'on n'ait pu trouver un endroit convenable dans la Tamise.

On voit, en résumé, que l'époque où ce steamer monstre pourra prendre la mer est encore éloignée.

CHRONIQUE LOCALE.

Par décret impérial du 17 mars, M. Martigné, avocat, est nommé juge-suppléant au tribunal civil de Saumur.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 18 mars. — On mande d'Alger, à la date du 16, que la Cour de Constantine a condamné à mort et à 70,000 francs de dommages-intérêts, pour assassinat et dévastation de la ferme de Tesseyre, près Sétif, sept Arabes sur neuf accusés de ce crime.

Le *Corriere mercantile*, au sujet d'une partie des feuilles libérales de la province de Gènes, blâme le vote de la commission sur le projet Deforesta, et déclare qu'il faut se montrer conciliant envers la France. — Havas.

Marseille, 19 mars. — Le *Valetta* est arrivé de Malte avec des nouvelles de Bombay, du 24 février.

Des lettres de Canton, du 28 janvier, reproduites par le *Bombay-Times*, disent qu'on n'a reçu aucune réponse de l'Empereur de la Chine. En conséquence, les plénipotentiaires, avant deux mois, remonteront le fleuve Pé-Ho avec une flottille de canonnières et un bataillon de marine. L'amiral français s'occupe de renforcer sa flotte avec des marins enrôlés à Manille.

La garnison de Canton est composée de 1,000 Anglais et de 400 Français. Le gros de la population est renté à Canton, mais les habitants riches partent en emportant leur argent. Les principaux marchands de Hong-Kong ont suspendu leurs affaires, en annonçant qu'ils les reprendraient dans trois semaines.

Trieste, 19 mars. — Le *Courrier de Constantinople*, du 15, annonce que la Porte a repoussé la note de M. de Boutenief demandant, pour résoudre la question du Montenegro, le sacrifice, de la part de la Turquie, de territoires. — Havas.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT PUBLIC.

COMPTOIR DES CAPITAUX UNIS.

4^e Trimestre. — Ouverture de la Souscription.

La Société du Crédit public a été constituée pour 27 ans, par acte authentique passé en date du 20 novembre 1856 devant M^e Delapalme, notaire à Paris.

« Un conseil de surveillance, choisi parmi les actionnaires et composé de cinq membres au moins, examine et vérifie, chaque fois qu'il le juge convenable, et au moins tous les mois, les livres, les comptes, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la Société, et veille à l'exécution rigoureuse des statuts. » (Art. 24 des statuts.)

La Société du Crédit public administre le *Comptoir des capitaux unis*.

Ce Comptoir a pour objet toute spéculation légitime, sous quelque forme qu'elle se présente : achat et vente d'effets publics ou d'autres valeurs, souscriptions à tous emprunts, avances sur dépôts de titres, prêts à courte date à des Compagnies existantes ou à créer, commandite de certaines

industries, mise en valeur de certains immeubles ou de certains brevets, soumissions de toute nature, etc., etc.

Les opérations du *Comptoir des capitaux unis* sont liquidées tous les trois mois.

Les versements ne peuvent être de moins de 100 francs; ils peuvent se faire indifféremment en espèces ou en titres d'une négociation courante, qui sont encaissés au cours moyen du jour de leur réception.

Chaque associé reçoit, en échange de son versement, un récépissé extrait d'un registre à souche.

Tous les trois mois, et dans les quinze jours qui suivent l'inventaire, les intéressés touchent sur les bénéfices réalisés, une part proportionnelle à leur versement.

A chaque liquidation trimestrielle, l'intéressé peut toujours augmenter, réduire ou retirer son versement.

Le *Comptoir* a distribué à ses intéressés comme bénéfices du 1^{er} trimestre . . . 5 f. 50 c. } par 100 f. et comme bénéfice du 2^e tr. 5 75 } versés.

soit, pour 6 mois 11 f. 25 c., ce qui représente un produit de 22 1/2 0/0 PAR AN, sans préjudice de la répartition du fonds de réserve qui doit avoir lieu à la fin de l'exercice (juillet).

Quant au dividende du trimestre courant, il ne sera définitivement fixé qu'après l'inventaire de fin mars.

La souscription pour participer aux opérations du prochain trimestre (avril, mai, juin), est ouverte, à PARTIR DU 15 MARS, au siège de la *Société du Crédit public*, 112, rue Richelieu.

Transmettre les espèces ou titres, à MM. A. DEHOUTER et C^o, audit siège. On peut également verser à leur crédit à toutes les succursales de la Banque de France.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'administration. (150)

L'Académie de l'Industrie Française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une *Médaille d'honneur en argent* à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, ENROUEMENTS, CATARRHES, ASTHMES, GRIPPES, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845.) La *Pâte de Georges*, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taibout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (635)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

DU 11 AU 18 MARS.

Encore une semaine qui vient de s'écouler au milieu d'hésitation et de tiraillements continus! Encore huit jours perdus pour la reprise des affaires et pour la hausse sérieuse. Nous voici au milieu de mars, et, à quinze jours de distance de la liquidation, nous retrouvons la rente aux mêmes cours à peu près qu'ils ont été cotés le 2 mars, c'est-à-dire toujours avec le report perdu et la position des vendeurs se fortifiant de plus en plus.

De cette situation incertaine et troublée, la hausse sortira un jour, cela n'est pas douteux; elle fera sa trouée en rompant le faisceau des vendeurs, et prendra un élan d'autant plus rapide, qu'il aura été longtemps comprimé. Mais c'est le danger de ces mouvements qui se produi-

sent par le fait d'une spéculation trop chargée et d'une situation trop tendue. Ils tournent court et se brisent contre les réalisations; ils offrent aux vendeurs une trop belle et trop facile revanche, aujourd'hui que les capitalistes poussent la prudence jusqu'à l'exagération, et ne se décident pas facilement à suivre les valeurs, lorsqu'elles prennent un essor trop rapide.

De quelque manière que ce soit, par un brusque mouvement du découvert, ou par l'effet lent et sage des achats du comptant, notre marché semble destiné à une reprise prochaine; sa fermeté semblerait l'indiquer. La baisse ne rencontrerait pas une résistance aussi tenace sur un marché qui ne posséderait pas de solides éléments de progrès. Les petits capitalistes soutiennent la rente depuis deux mois, et la relèvent chaque fois qu'elle tombe à 69 fr. Mais ils imposent à leurs achats des limites inflexibles, et dès que le 3 0/0 arrive à 69 50, il l'abandonnent. Tel est le cercle limité dans lequel se sont muées les oscillations de la rente 3 0/0 pendant toute cette semaine.

Les chemins de fer sont restés assez lourds; cependant leur baisse s'est arrêtée. Les offres viennent plutôt en ce moment de la spéculation que les porteurs de titres, et ne sauraient entraîner bien loin les prix des bonnes valeurs.

Le Lyon est toujours le plus offert de tous nos chemins. Le cours de 840 fr. a cependant arrêté, à diverses reprises, le mouvement rétrograde sur les actions anciennes. L'Orléans, après avoir reculé jusqu'à 1,350, a remonté assez vivement, et se tient maintenant à 1,560; l'annonce du dividende, fixé à 90 fr. pour le dernier exercice, explique naturellement les achats qui ont eu lieu sur cette valeur.

Le Nord se maintient de 940 à 944, et de 783 à 780; l'Ouest est continuellement offert, et ses recettes baissent toujours; l'Est est calme de 680 à 690, le Midi de 540 à 545. Les autres lignes intéressent médiocrement la spéculation, et sont presque invariablement cotées aux mêmes cours.

Il se fait quelques affaires sur les actions des chemins de la ligne d'Italie. Cette société doit ouvrir au mois de juin prochain une importante section. En attendant la complète exécution de son réseau, la Compagnie de la ligne d'Italie a préparé des services de correspondance destinés à combler les lacunes encore existantes.

Une extrême langueur paralyse toujours les transactions sur le marché industriel. On recherche cependant les obligations du Crédit foncier, en raison de la sécurité exceptionnelle qu'elles offrent aux capitaux, et du tirage du 22 mars. Les coupures de 400 fr. 4 p. 0/0 sont très-avantageuses pour les petits capitalistes.

Il est grandement question dans le monde financier d'une vaste entreprise, qui serait créée, sous la direction de M. Millard, avec le concours des membres les plus éminents du commerce Lyonnais. Cette entreprise offrirait à l'industrie séricicole de grandes ressources, et la mettrait à l'abri des crises redoutables qui la frappent trop souvent.

Le chemin de Galveston à Houston poursuit son émission d'obligations hypothécaires avec un succès mérité. Les souscriptions nombreuses qui arrivent des départements et de l'étranger, attestent combien on apprécie un placement qui offre un revenu de 8 0/0, et donne droit, en outre, à une action bénéficiaire libérée. — A. DUPONT. (Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 18 MARS.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 93 40.

BOURSE DU 19 MARS.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

riens été si contentes de te savoir lié avec un digne camarade!

— Mon Dieu! répondit Charles en hésitant, je ne puis dire qu'il soit mon ami, je ne le connais même pas!...

Charles laissa Eglé fort surprise d'une pareille réponse.

— Comme il paraissait embarrassé! pensa la jeune fille. Charles ne ment jamais; que signifie ce qu'il m'a dit? Il nous cache quelque chose, bien sûr! si c'est un chagrin, je veux le connaître pour le partager avec lui.

V. — CONFIDENCES.

Charles n'avait pas longtemps ignoré la cause première de l'accident de Jules Renaud dont les fistaux parlaient chaque jour. Charles avait eu la douleur d'apprendre que c'était pour lui, que l'alerte Parisien s'était exposé avec une témérité si généreuse. Il se promit, dès ce moment, d'aller lui rendre visite aussitôt qu'il descendrait à terre.

Jules, le bras en écharpe, et du reste ayant fort bonne mine, se promenait dans le jardin quand Charles l'aborda.

Jules reconnut au premier coup-d'œil son jeune collègue, lui tendit la main droite:

— C'est bien à vous, lui dit-il, d'être venu me voir; merci, mille fois merci!...

— C'est moi qui viens vous remercier et vous exprimer tout le chagrin que j'éprouve...

Jules l'interrompit:

— La faute en est à Fargeolles d'abord, à moi ensuite, j'aurai dû m'affaler par les hautbans ou les galbans.

La connaissance était faite. Charles répondit à toutes les questions de Jules, se chargea de ses commissions et se plaignit un peu de la tyrannie de Fargeolles.

— Je ne suis pas rancuneux, dit Jules, mais s'il recommence en ma présence, je vous promets de le mettre à la raison! Plût à Dieu, ajouta Jules en soupirant, que M. Fargeolles fût mon gros souci!

— Qu'avez-vous donc, demanda Charles, votre bras vous fait-il beaucoup souffrir?

— Mon bras, pas du tout!... La fracture était simple, le chirurgien est sans inquiétude; question de patience! Mais je perds mon temps, voilà ce qui me désespère... Figurez-vous bien que je ne savais pas même ce qu'il aurait fallu savoir sur le bout du doigt pour entrer à l'école. Nul n'a autant besoin que moi de tous ses instants; je serai refusé à l'examen de sortie...

— Oh! par exemple!... s'écria Charles.

— Me voici à l'hôpital pour quarante ou cinquante jours, après une première quinzaine d'études qui ne m'ont nullement profité. Pour une autre ce serait deux mois de retard; pour moi, ces deux mois en valent six.

— Avez-vous vos livres ici? demanda Charles.

— Non.

— Je vous les enverrai demain; repassez bien votre cours d'entrée, et je vous réponds du reste. Dès que vous serez à bord, je vous mettrai au courant pendant les récréations.

— Mon cher ami, répartit Jules avec enthousiasme, faites cela, vous me rendrez le plus heureux élève des temps passés et à venir!...

— Je le ferai!... Je serais un ingrat si je ne me mettais tout à votre service...

— Ma foi!... vous ne me devez rien jusqu'ici, reprit Jules. Si je vous avais épargné quelques vexations, passe!... mais, laissez-moi revenir avec le bras guéri, M. Fargeolles me paiera l'arrière à la première rencontre!

— Gardez-vous en bien, vous seriez puni!

— Tant pis! l'on ne meurt pas d'une punition, et l'on a tout à gagner en se débarrassant d'un taquin; l'on travaille mieux après!...

La visite ne se prolongea pas; Charles dit qu'il avait hâte d'aller rejoindre sa mère et sa sœur; Jules fut le premier à le presser de ne pas tarder davantage.

— Nous causerons à bord tout à notre aise; allez, mon ami; comptez sur moi, je compte sur vous.

(La suite au prochain numéro.)

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur (successeur de M. JAHAN).

VENTE

PAR LICITATION,

Entre Majeurs et Mineurs,

Et sur baisse de mise à prix,

D'UNE MAISON,

Située au bourg de Montilliers.

L'adjudication aura lieu le dimanche 11 avril 1858, à midi, en la salle de la Mairie de Montilliers, par le ministère de M^e MOTAIS, notaire à Tigné.

On fait savoir qu'en vertu 1^o d'un jugement rendu contradictoirement, entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 30 janvier 1858, enregistré et signifié; 2^o d'un autre jugement rendu contradictoirement par le même tribunal, le 13 mars 1858, enregistré;

Et à la requête de :

1^o M^{me} Madeleine Salmon, veuve du sieur François Charruan, propriétaire, demeurant à Tigné;

2^o M. François Reuiller, cultivateur, demeurant à la Masloire, commune de Nueil-sous-Passavant,

Poursuivant la licitation, et ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Louis Goubault, domestique, demeurant aux Amions, commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

Au nom et comme tuteur à l'interdiction de René Reuiller, sans profession, demeurant à la Masloire, commune de Nueil-sous-Passavant,

Co-licitant, ayant pour avoué M^e Coulbault;

Et encore en présence, ou lui appelé, de :

M. René Reuiller, tisserand, demeurant à Montilliers,

Au nom et comme subrogé-tuteur de l'interdit René Reuiller, ci-dessus nommé;

Il sera, le dimanche 11 avril 1858, à midi, en la salle de la Mairie de la commune de Montilliers, procédé, par le ministère de M^e Motaïs, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente par licitation,

D'une MAISON, située au bourg

de Montilliers, comprenant deux chambres basses, à cheminée, deux chambres hautes, dont une à cheminée, four et petit toit vers couchant, en bas-côté, cellier vers levant avec grenier au-dessus, angar vers midi, une écurie et grange à la suite, cour, au milieu de laquelle se trouvent un toit et un poits, jardin au sud-est, avec douve; le tout est compris au plan cadastral sous le n^o 189, section C, polygone 1^{er}, et joint au levant bâtiments et jardin de la cure, au midi et au couchant M. Jolivet et la rue, et au nord un chemin; pour une contenance de six ares.

Mise à prix. 3,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente, demeurant rue Cendrière, n^o 8;

2^o A M^e MOTAIS, notaire à Tigné, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 20 mars 1858.

BEAUREPAIRE,
avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 20 mars 1858, f^o . c^o . Reçu 1 fr., dixième 20 centimes.

(151) Signé: LINACIER.

A VENDRE,

DEUX MAISONS,

Situées: l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

A l'amiable,

UN PRÉ A DEUX HERBES,

Entouré de fossés et d'arbres d'étaux,

Situé au canton des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 3 hectares 30 ares, joignant au levant MM. Barré, Aury, Beaumont, Bouja et M^{me} de La Chapelle; au midi M^{me} Bernard de la Frégeolière; au nord M. Damenil, et au couchant un chemin.

Ce pré est affermé, depuis 22 ans, 400 francs, 4 poulets et 6 kilogrammes de beurre.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (149)

Un horloger-bijoutier demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

DE BEAUVAIS,

Composée de maison de maître et des fermes de la Cour-de-Beauvais, du Moulin-de-Motivais, du Pré-Picantin et de la Coutancière; le tout situé sur les communes de Denezé et de Rochemenier, arrondissement de Saumur, d'un produit net de 3,000 fr., aux termes de baux authentiques.

S'adresser: soit à M. Grandmaison, propriétaire à Saumur; soit à M^e DUTERME, notaire audit Saumur.

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A VENDRE

Un petit JARDIN, entouré de murs, avec PAVILLON, situé à Saumur, rue de l'Ermitage, affilé d'arbres fruitiers, contenant environ 4 ares.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (133)

A CEDER

Par suite de décès,

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, à Chemillé, chef-lieu de canton, arrondissement de Cholet.

S'adresser à M^{me} TESTU, à Chemillé, ou à M. MESTAYER, notaire à Angers.

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la *Limonade purgative gazeuse*, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La *Poudre de Rogé* se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Entreprise **AMIRAUT** et C^{ie}.

VOITURE POUR LOUDUN.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures 30 minutes du soir.

Entreprise **THOMAS.**

VOITURE POUR FONTEVRAULT.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures du soir.

BUREAU, chez M^{me} DUCHAMP.

On demande de suite un JEUNE DOMESTIQUE, sachant parfaitement écrire.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier à Saumur. (154)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A VENDRE

UNE VIEILLE PORTE COCHÈRE. S'adresser à M. LAMBERT-BONNEMÈRE.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

ENTREPRISE L.-P. CHATELAIS,

COMMISSIONNAIRE DE ROULAGE A SAUMUR ET CHOLET.

CHOLET

ET LA VENDÉE,

Départ tous les jours.

BRESSUIRE

ET LES DEUX-SÈVRES,

Départ tous les quatre jours, 15, 19, 23, 27, 31 mars, etc.

NIORT

ET LA SAINTONGE,

Départs réguliers.

LE MANS

LA NORMANDIE ET LA BRETAGNE,

Départ deux fois la semaine.

Service de CAMIONNAGE pour le CHEMIN DE FER, petite vitesse.

Service de FACTAGE pour le CHEMIN DE FER, grande vitesse.

Pour le roulage, les chargements se font la veille.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,